

## Relance Protégée aux 13 Mètres

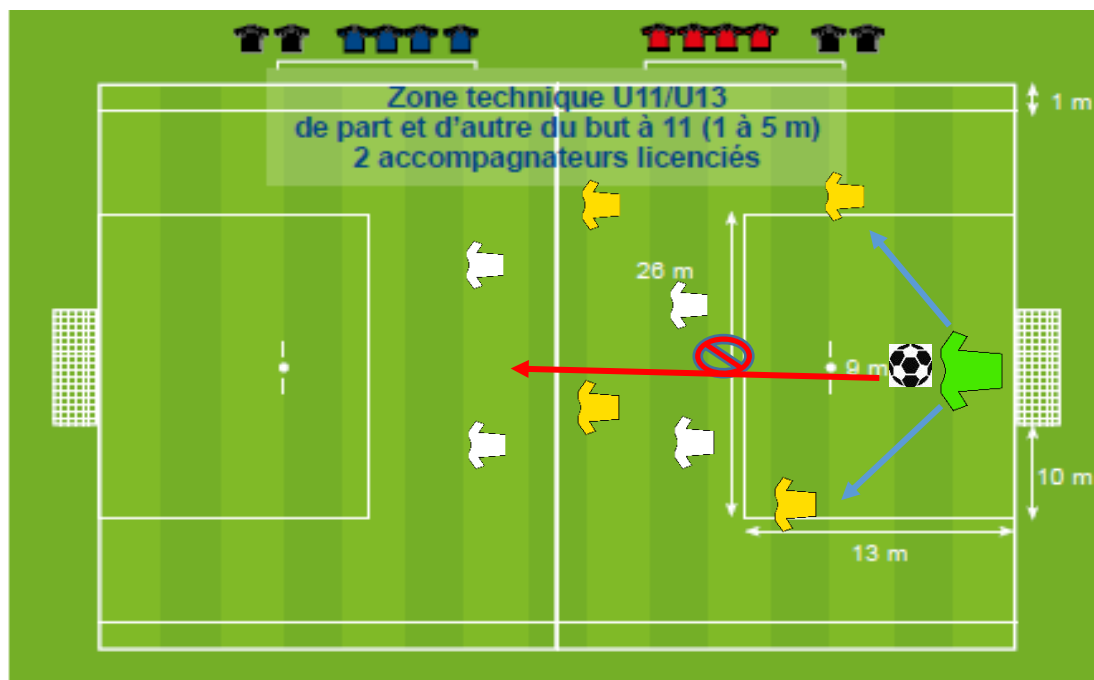
### Définition de la relance protégée :

La relance protégée est mise en place lors de deux situations :

- Le GDB est en possession du ballon à la main (le GDB peut relancer à la main ou au pied).
- La réalisation d'un coup de pied de but (uniquement au pied)

### La relance protégée (cf. schéma ci-dessous):

- Avoir 1 ou 2 joueur(s) dans la zone protégée
- Se situer à droite et à gauche du GB (largeur)
- Être orienté face au jeu : s'éloigner de la ligne de la « zone protégée » donc de l'adversaire pour s'ouvrir des angles de passes
- Progresser en passe ou en conduite
- Aider le porteur en se positionnant et se déplaçant entre les lignes et intervalles ; obtenir une solution en appui pour au minimum un des deux partenaires



La zone protégée correspond à la zone des 13 mètres.

Lors de la relance, l'équipe adverse devra se replacer entièrement derrière la zone protégée (zone des 13 mètres).

Les joueurs adverses pourront entrer dans la zone lors de trois situations :

- Le ballon est contrôlé ou touché par un partenaire du porteur de balle

- Le ballon franchi la ligne de la zone protégée  
Le ballon sort des limites du terrain

## **RAPPEL :**

Relance du gardien :

- pas de frappe de volée ou ½ volée
- la relance **NE DOIT PAS DEPASSER LA LIGNE MEDIANE**, sinon CF indirect ramené perpendiculaire à la ligne des 13 mètres